

GENERATION ECOLOGIE

Thème

REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

**MOINS DE CO2 C'EST BIEN,
MOINS DE CH4
(METHANE) C'EST MIEUX!**

Description et exposé des motifs

La réduction des rejets de CO² dans l'atmosphère, est un enjeu important pour limiter voir essayer de réduire les effets du réchauffement climatique. Or, les rejets dans l'atmosphère de certains gaz, notamment, le méthane CH₄, sont largement sous-évalués.

Pourtant l'effet du méthane est ***22 fois plus important que celui du dioxyde de carbone.***

L'incinération des déchets ménagers peut être une façon de réduire considérablement les gaz à effet de serre dans la mesure où la moitié de la production du CO₂ par incinération, provient de la combustion du carbone contenu dans la biomasse (déchets verts, cartons, cellulose) et l'autre moitié, dans les matières comme les plastiques, qui ont été produits à partir du carbone fossile.

Or, les rejets occasionnés par une **décharge**, qu'elle soit ou non avec récupération de bio gaz, peuvent être estimés à **100 tonnes de CO² et 50 tonnes de CH₄ pour 200 tonnes de déchets**

Il s'avère qu'en cas d'incinération, **les rejets de CO₂ (dioxyde de carbone) seront de 200 tonnes, à contrario, la production de CH₄ pourra être réduite à 0.**

Or en équivalence de CO²:

Une décharge est considérablement plus importante car elle **équivalent à**

1200 tonnes de CO₂ {100 tonnes CO₂ +(22 X 50 tonnes CO₂)}

Un incinérateur équivalent à 200 tonnes de CO₂ {100 tonnes de CO₂+100 tonnes de CO₂}

Conditions de succès

Des efforts très importants ont déjà été consentis par les industriels pour la réduction des rejets de CO₂ et le 2ème plan en cours montrera ses limites.

Les principales pistes de progrès concernent les particuliers (transport, logement, mode de consommation) et ne pourront être mises en oeuvre qu'à moyen terme.

Aussi la limitation drastique de l'usage des décharges de classe 2 comme l'Allemagne l'a réalisée depuis 2 ans est un exemple de politique publique vertueuse, à l'effet considérable, rapide à mettre en place et peu coûteuse.

Estimation préliminaire de l'impact environnemental (GES, autres polluants, autres impacts) et social

Selon les rapports sur l'ensemble des gisements, en France, on peut dire que 33 % des déchets ménager collectés sont incinérés, 33 % font l'objet d'une valorisation matière et 33 % des tonnages sont mis en CET(décharge de classe 2).

7 MILLIONS DE TONNES DE PETROLE

Ces derniers tonnages, représentent environ 13 millions de tonnes de déchets à incinérer soit l'équivalent de 7 millions de tonnes de pétrole.

En rappelant que cette économie de pétrole représente 6 fois la production d'électricité par éoliennes et 10 fois celle du solaire en France.

100 Ha SUR 3 METRES DE HAUTEUR CHAQUE ANNEE

Ce bilan est positif car il permet d'une part de diviser par 6 l'émission de CO₂, d'autre part, de réduire l'émission de CO₂ liée à l'utilisation de ces 7 millions de tonnes de pétrole, de réaliser une économie substantielle d'énergie en s'assurant d'une production d'énergie renouvelable et finalement d'éviter chaque année la mise en décharge d'environ 100 000 m² de superficie sur une hauteur de 140 mètres soit une tour de 13 étages.

AU MOINS 65 MILLIONS DE TONNES D'EQUIVALENT CO₂ CHAQUE ANNEE (70 Millions de tonnes en intégrant l'économie de pétrole)

Par ailleurs, ce choix n'est pas sans effet sur l'activité économique du pays et on peut estimer que les investissements correspondant pour augmenter les capacités d'incinération, peuvent être évalués à environ 15 milliards d'euros. Sans augmentation de coût significatif pour la collectivité qui disposerait de solutions plus respectueuses de l'environnement et devrait consacrer 5 à 10 % supplémentaires au coût d'élimination de ses déchets compte tenu du différentiel observé selon les secteurs géographiques entre le coût d'incinération et le coût de mise en décharge. La mise en CET

Lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie

ne génère que peu d'activités salariées mais des marges substantielles pour les quelques leaders du marché concerné.

Estimation du coût de la mesure (ramené à la tonne de CO2)

Le coût moyen d'incinération est de 75 Euros la tonne. On peut estimer au maximum à 7,5 euros la tonne incinérée le surcoût pour la collectivité (baisse de TGAP mais 15 Euros de surcoût technique).

Comme 1 tonne de déchets non mis en décharge permet d'économiser 5 tonnes d'équivalent CO2:

On peut dire que le coût de la mesure est de 1,50 Euro la Tonne d'équivalent CO2 !
(1,35 en intégrant l'économie de CO2 sur le pétrole)

Informations complémentaires